

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.485 — Initial — Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant

R485 1 2

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

CACES® R.485 Catégorie 1 — Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h ≤ 2,50 m)

RS RS6937
Certif. INRS

CACES® R.485 Catégorie 2 — Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m)

RS RS6938
Certif. INRS

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	21h (7h théorie + 7h pratique + 7h test CACES)
Effectif	1 à 8 stagiaires
Validité	60 mois
Public visé	Salariés affectés à la conduite occasionnelle ou régulière de gerbeurs à conducteur accompagnant : préparateurs de commandes, magasiniers, agents de réception / expédition, opérateurs logistiques, personnel de petite et moyenne entreprise n'ayant pas l'usage permanent d'un chariot à conducteur porté, agents de maintenance amenés à déplacer des palettes ponctuellement.
Prérequis	Avoir 18 ans révolus (ou ≥ 16 ans sous autorisation de l'inspection du travail). Aptitude médicale à la conduite des chariots de manutention (visite médicale du travail mentionnant explicitement cette activité). Savoir lire, écrire et comprendre le français (les questions du QCM peuvent être lues à voix haute). Marche soutenue exigée (conducteur accompagnant le gerbeur à pied).
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les obligations réglementaires (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle du CACES® R.485
- Savoir évaluer les risques majeurs liés à la conduite (écrasement piéton, chute de charge, renversement, batteries)
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité du gerbeur
- Conduire et manœuvrer le gerbeur en marche accompagnée en sécurité (timon, vitesse, distances piétonnes)
- Réaliser les opérations de gerbage / dégerbage en palletier / en pile à différentes hauteurs en respectant la stabilité
- Savoir charger/décharger un porteur et faire les vérifications d'usage

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Dispositif CACES® et cadre réglementaire (0 h 30)
 - Rôle de la Cnam, recommandation R.485 (CTN B/C/D/F/G/I)
 - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
 - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999
 - Rôle et responsabilités du constructeur, employeur, conducteur
 - Devoir d'alerte, droit de retrait
2. Technologie des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Terminologie : timon, capot, mât simplex / duplex / triplex, tablier, bras de fourche
 - Caractéristiques : capacité nominale, hauteur de levée, centre de gravité de la charge, distance au talon
 - Sources d'énergie : batteries (plomb, lithium), charge, hydrogène
 - Dispositifs de sécurité : timon homme-mort, inversion automatique, frein électrique, klaxon
 - Plaque de charge et abaques
3. Catégories R.485 et chariots représentatifs (0 h 15)
 - Cat. 1 : $1,20\text{ m} < h \leq 2,50\text{ m}$ — Cat. 2 : $h > 2,50\text{ m}$
 - Dispense Cat. 2 \rightarrow Cat. 1 — équipements particuliers (mât rétractable, double fourche)
4. Stabilité du gerbeur et triangle de sustentation (0 h 30)
 - Conditions d'équilibre (charge centrée, distance au talon)
 - Influence de la hauteur de levée, de l'inclinaison du sol
 - Lecture de la plaque de charge / abaques constructeur
5. Risques liés à l'utilisation des gerbeurs (0 h 45)
 - Écrasement du conducteur ou du piéton (timon, capot, talon)
 - Chute de charge, en déplacement et mauvais gerbage / dégerbage en casier
 - Renversement (vitesse, dévers, virage serré, hauteur de levée)
 - Risques liés à la charge des batteries (hydrogène, électrocution)
 - Risques liés à l'environnement (sol, intersections, quais, hayons)
6. Exploitation (0 h 45)
 - EPI, gestes et signaux conventionnels, sécurité piétonne
 - Conduite à tenir en cas d'incident technique du gerbeur ou accident corporel
 - Notice d'instructions, pictogrammes
 - Opération de 1er degré de maintenance/ détection d'anomalie après utilisation

► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

- A. Prise de poste et vérifications
 - Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité
 - Vérifications visuelles : organe de levage, chaînes, fourches, roues
 - Test des dispositifs de sécurité : timon homme-mort, inversion, freinage, klaxon
 - Mise en route, tableau de bord, niveau de charge batterie
 - Contrôle visuel de l'aire d'évolution (sol, piétons, obstacles)
- B. Conduite et manœuvres en marche accompagnée
 - Prise en main du timon — directions, vitesses, inversion
 - Circulation marche avant / arrière, à vide ou en charge
 - Position correcte du conducteur (à côté du gerbeur, jamais devant)
 - Manœuvres en espace contraint, passages, intersections, virages
 - Distances de sécurité piétonne, angles morts
- C. Opérations spécifiques de la catégorie
 - Cat. 1 ($1,20\text{ m} < h \leq 2,50\text{ m}$) — Gerbage et dégerbage en pile au sol et en casier bas, palettes complètes et fractionnées
 - Cat. 2 ($h > 2,50\text{ m}$) — Gerbage / dégerbage en casier à 2-3 niveaux, préparation de commande en hauteur, gestion de la précision du mât
 - Chargement / déchargement d'un camion, prise sur quai
 - Manutention de charges fragiles ou instables
- D. Fin de poste
 - Mettre le gerbeur en position repos à son emplacement de stationnement
 - Faire les premières maintenance (remplissage d'eau batterie, graissage, mise en charge)
 - Faire le retour de toutes anomalies déceler au responsable de dépôt / mise à jour du carnet de maintenance

► TEST CACES (7H)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur gerbeur(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s) (annexe A1/4 R.485). Études de cas, exercices individuels, manipulation du timon et des organes de service, manœuvres de gerbage / dégerbage en casier. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
Évaluation	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions ($\geq 70\%$) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée ($\geq 70\%$ sur chaque thème de la grille A3/2 R.485), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
Sanction	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES correspondant à la catégorie(s) visée(s). Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane, stabilisée et balisée, conforme à l'annexe 4 R.485. Gerbeur(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) concernée(s), avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité et certificat de conformité. EPI fournis : chaussures de sécurité, gants, gilet haute visibilité. Casier de gerbage à plusieurs niveaux, palettes étalonnées, plots et balisage, charges représentatives, station de charge batterie.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le gerbeur représentatif.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.485 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et 12 mois (impact mesuré sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.485 § 3/3/5).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).